
RÈGLEMENT DOC À LA PAGE !

FIPADOC, en partenariat avec la SCELFF, lance un appel à ouvrages documentaires pour la session de pitches DOC A LA PAGE ! organisée pendant la prochaine édition du festival, à Biarritz, du 18 au 24 janvier 2021.

Les ouvrages retenus seront pitchés sur place par leurs chargés de droits des maisons d'édition devant une sélection de professionnels présents au FIPADOC.

Les chargés de droits des ouvrages retenus bénéficieront d'ateliers de préparation obligatoires avec Valérie Montmartin et d'un suivi individualisé de la part de l'équipe des Journées professionnelles. Ils profiteront également de rencontres individuelles avec des partenaires potentiels pendant le festival, à l'issue de la session de pitches.

Les Journées professionnelles du FIPADOC auront le plaisir de vous accueillir à Biarritz dans des conditions respectueuses des règles sanitaires et de la sécurité de chacun.

1. INSCRIPTIONS - SÉLECTIONS

A. Date limite d'inscription

La date limite des inscriptions des projets documentaires est fixée au vendredi 30 octobre 2020.

B. Conditions d'éligibilité

- ✔ L'ouvrage est un document non fiction à potentiel d'adaptation à la télévision ou au cinéma sous format d'unitaire ou de séries
- ✔ L'ouvrage apporte un savoir spécifique (enquête, investigation, histoire, sciences...)
- ✔ L'angle d'approche est nouveau ou original
- ✔ L'ouvrage présente un caractère incontournable pour avoir accès au traitement du sujet
- ✔ Les droits doivent être disponibles au plus tard à compter de la session de pitches
- ✔ La date de publication de l'ouvrage est sans restriction
- ✔ Aucune traduction n'est requise.

C. Sélections et prix

- ✔ La sélection des ouvrages sera effectuée par un comité de sélection interne au FIPADOC.
- ✔ Les chargés de droits des ouvrages sélectionnés seront directement informés par email dans un délai d'un mois après la date limite de dépôt des dossiers.
- ✔ Chaque maison d'édition peut proposer jusqu'à 4 titres, toutefois un seul titre sera retenu par auteur et par maison d'édition.
- ✔ Pendant la durée du Festival, aucun ouvrage ne peut être retiré de la sélection.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

- Tous les projets doivent être enregistrés en ligne au moyen du formulaire d'inscription, sans exception.
- Aucun frais d'inscription n'est requis.

3. OBLIGATIONS POUR LES OUVRAGES SÉLECTIONNÉS

A. Obligations

- Les ouvrages seront pitchés par leurs chargés de droits.
- Chaque ouvrage sera illustré par sa couverture.
- Les ouvrages devront tous être pitchés en français.
- Les chargés de droit participeront à deux ateliers de préparation obligatoires (courant décembre 2020 et début janvier 2021).
- Après la session de pitches, des rendez-vous individuels avec les documentaristes seront organisés par l'équipe des Journées professionnelles du FIPADOC.

B. Matériel à fournir

- Chaque ouvrage proposé à la sélection devra être envoyé en trois (3) exemplaires physiques au FIPADOC avant la clôture des inscriptions.
- Les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion devront être libres de droit. Ils devront être transmis dans les délais requis.
- Les textes de présentation édités dans le catalogue dédié aux Journées professionnelles devront être rédigés en français et en anglais.
- La couverture de l'ouvrage sera requise pour chaque projet sélectionné.

Les projets sélectionnés recevront une lettre de confirmation récapitulant l'ensemble des pièces à fournir.

C. Mentions obligatoires

Tout film adapté d'un ouvrage sélectionné au pitch DOC A LA PAGE ! aura l'obligation de :

- mentionner dans son générique « d'après [titre de l'Ouvrage] pitché au FIPADOC 2021 » et de faire figurer le logo du FIPADOC téléchargeable sur notre site.
- faire apparaître sur tout support promotionnel (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce) le logo du FIPADOC téléchargeable sur notre site.

La Présidente du FIPADOC a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. En cas de contestation, seule la version française du règlement fera foi.

Le règlement suivant s'applique pour cette seule édition.

Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

© 14 septembre 2020